

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	18 (1945)
Heft:	4
Rubrik:	Nouvelles et communiqués divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

annonces et renseignements commerciaux • nouvelles et communiqués divers • documentation

Union suisse pour l'amélioration du logement

Les 9 et 10 juin dernier s'est tenue à Berne l'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement. Après des discussions très nourries, l'assemblée a voté à l'unanimité les points suivants qui, dans la pensée du Comité central de l'Union suisse, ont une très grande importance pour l'avenir du logement dans notre pays :

1. Application de l'action envisagée par le Conseil fédéral, dans son ordonnance du 16 janvier 1945, pour le contrôle du prix de vente des fonds immobiliers urbains : action parallèle à celle envisagée dans le domaine des fonds agricoles. On sait que cette ordonnance, à la suite de la pression de certains milieux immobiliers, n'a pu trouver son application actuellement. Et pourtant, l'Union suisse estime que ce serait un grand pas à faire pour l'amélioration du logement.

2. L'assemblée demande de pouvoir participer dans une mesure équitable aux délibérations des diverses commissions fédérales s'occupant de la question du logement.

Puis le conseiller national Ernest Reinhard fit une captivante conférence sur : « La construction d'habitations coopératives et leur financement ». Les membres romands constatèrent, une fois de plus, combien la construction subventionnée est plus développée en Suisse alémanique, peut-être à cause d'une pénurie de logements moins accentuée, sans doute aussi à cause d'une participation moins active des pouvoirs publics.

Les membres de l'assemblée, alors, répartis en deux groupes, visitèrent, les uns les colonies Löchlügut et Wylergut, les autres les colonies Bethlehemacker, Stapfenacker, Morgenstrasse et Burgrunderstrasse. Nous donnerons d'ailleurs, dans l'un de nos prochains numéros, les plans et les vues les plus intéressants de ces diverses réalisations.

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Peu après, le 16 juin, la Section romande se réunissait à Lausanne. Nous donnons dans le présent numéro le texte complet du rapport de son président, M. Frédéric Gilliard. La Section romande fêtait

son vingt-cinquième anniversaire. A cette occasion, et dans des circonstances semblables à celles qui motivèrent sa création, l'assemblée vota un pressant appel aux autorités cantonales et communales, pour que soient adoptées sans retard les mesures destinées à compenser la hausse incessante des prix des travaux du bâtiment, mesures indispensables si l'on veut assurer une reprise de la construction de logements, dans l'intérêt tout spécialement des familles aux ressources modestes.

Pour remplacer M. Ribi, décédé, l'assemblée a désigné comme trésorier M. Arthur Maret, administrateur de la Société coopérative d'habitation de Lausanne, à qui « habitation » est heureuse de présenter ses félicitations. Puis M. Freymond, actif directeur de l'Assurance Mutuelle Vaudoise, membre fondateur et premier président de la section, fit son historique et dressa quelques vues sur l'avenir, après quoi M. Hæchel, chef d'atelier et professeur d'urbanisme à la Haute Ecole d'architecture de Genève, entretint les membres de l'Union suisse de l'organisation des quartiers urbains. Nous reviendrons sur cette étude.

COMMUNE DE PAYERNE

Concours d'urbanisme

La Municipalité de Payerne ouvre un concours d'idées pour l'établissement d'un plan directeur d'aménagement et d'extension de la ville.

Sont admis à participer au concours :

- a) les architectes vaudois agréés par l'Etat et les ingénieurs et géomètres vaudois diplômés, quelle que soit leur résidence ;
- b) les architectes agréés par l'Etat de Vaud et les ingénieurs et géomètres diplômés de nationalité suisse, domiciliés dans le canton de Vaud depuis une année avant la date d'ouverture du concours.

Le programme et les documents nécessaires sont à disposition des intéressés dès le 15 juillet, contre dépôt de 20 fr., au Greffe municipal, où les projets devront être remis pour le 15 octobre 1945, à 18 heures.

Municipalité de Payerne.

C. Dell'Acqua

MENUISERIE D'ART - ÉBÉNISTERIE

Rue de Carouge 74
G E N È V E
Téléphone 4 80 17

RIONDEL & Cie

Rue de l'Arquebuse 16
Tél. 4 18 89 - Genève

ENTREPRISE DU BATIMENT
Béton armé - Maçonnerie
Gypserie - Peinture

Argovia LE BEAU
PAPIER PEINT SUISSE
Vente par les maisons spécialisées S. S. M. P. P.
FILMOS S. A., OFTRINGEN-PRÈS-OLTEN

Pour vos travaux d'Electricité - Gaz - Eau - Téléphone
adressez-vous à **BORNET S. A.**
8, rue de Rive - GENÈVE - Téléphone 5 02 50

—
électricité
E. **WEBER**
LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 3 16 97